



Règlement du service de restauration

publié le 23/12/2023

Passage à la cantine

Descriptif :

Rappel de la réglementation du self

Bonjour,

Tous les élèves doivent avoir en leur possession leur carte self pour déjeuner.

Dans le cas contraire, l'élève ne pourra dans un premier temps, se rendre à la chaîne afin de récupérer son plateau. Il devra se diriger au service de gestion avant le service ou pendant en cas de non présentation de la carte à la borne. Ainsi, ensemble, nous trouverons un moyen de régulariser le problème.

Dans un second temps, si la situation se représente, l'élève devra payer 5 euros afin d'obtenir une nouvelle carte comme le précise le règlement du service de restauration.

Enfin dans le cas contraire, un courriel sera envoyé aux représentants légaux afin de signaler ce manquement au règlement et les informer des dispositifs qui vont devoir s'imposer.

Trop de repas sont gaspillés et le travail de tous est valorisé par ce passage à la borne.

Je remercie encore une fois nos agents qui travaillent des produits frais en cuisine pour le bien de tous.

En vous remerciant et en vous souhaitant de bonnes fêtes de fin d'année.
